



Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de CHF 70'000.- pour la restauration de la fontaine de la laiterie à Montalchez

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Suite au projet de création de la zone de rencontre à Montalchez, réalisé lors de la précédente législature, le Service technique souhaite entreprendre la rénovation de la fontaine de la laiterie. Lors de l'aménagement de la place, les abords de la fontaine ont été réhabilités, mais aucun travail de restauration n'a été effectué sur l'ouvrage lui-même. Aujourd'hui, nous constatons que cette fontaine, élément patrimonial et identitaire du village, nécessite une mise en valeur afin de préserver son état, garantir sa pérennité et renforcer l'attrait esthétique de l'espace public.

2. Situation actuelle

La fontaine de la laiterie est située sur la place de Montalchez, à proximité immédiate de l'ancienne laiterie. Elle se compose d'un grand bassin en calcaire et d'un petit bassin en ciment portant une inscription datée de 1941.

Recensée le 14 mai 1990, elle a été classée en note 3 – 1^{re} catégorie le 29 août 1990. Ce classement indique qu'il s'agit d'un élément présentant un intérêt patrimonial potentiel, dont les qualités historiques, architecturales ou techniques justifient une attention particulière et une mise en valeur.



3. Variantes

Suite à une visite sur place avec un représentant du Service cantonal du patrimoine et un tailleur de pierre spécialisé, ainsi qu'au vu du degré de protection patrimonial de la fontaine, il a été convenu que le bassin principal ainsi que la chèvre et son chapeau doivent être restaurés. Le Service cantonal du patrimoine ne souhaite pas le remplacement de ces éléments.

En ce qui concerne le bassin en béton, la décision relève de la commune, celui-ci présentant un intérêt patrimonial moindre. Le Service technique propose trois variantes pour cet élément :

1. **rénovation complète** du bassin, avec la pose d'une pierre pour combler l'espace entre le sol et le bassin ;



2. **rénovation avec modification** du bassin, en le raccourcissant au niveau de la séparation afin de faciliter le passage autour de la fontaine, et en ajoutant une pierre sous le bassin pour combler le vide ;



3. **suppression du bassin en béton**, compte tenu de sa faible valeur patrimoniale, ce qui permettrait de dégager davantage d'espace sur la placette.

Dans les trois variantes, il est prévu de procéder au renouvellement du goulot et des différentes bondes, ainsi qu'à la reprise du pavage au contact de la fontaine.

4. Coûts

Le Service technique a fait chiffrer la variante n°2 (restauration et modification du bassin, ainsi qu'aménagement des abords) à CHF 55'000.- TTC.

Les variantes n°1 et n°3 présentent des coûts similaires, car les économies ou les dépenses supplémentaires (par exemple liées au pavage) s'équilibrent.

La restauration du goulot et des bondes, estimée à environ CHF 10'000.- TTC, est incluse dans toutes les variantes.

Les coûts étant pratiquement identiques, ils ne constituent pas un critère déterminant pour le choix de la solution retenue. Les devis détaillés seront réalisés une fois la variante choisie.

Dans la mesure où les montants sont similaires selon les variantes, nous avons compté un montant total de CHF 70'000.- TTC (avec CHF 5'000.- de divers et imprévus).

5. Consultation de l'assemblée villageoise de Montalchez et la population

Lors de l'assemblée villageoise de Montalchez du 6 novembre dernier, le Conseil communal a présenté les trois variantes aux personnes présentes. Une forte majorité s'est esquissee en faveur du retrait du bassin en béton afin de pouvoir y installer du mobilier urbain ainsi qu'une zone ombragée pour la population.

Le Conseil communal se coordonnera avec l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI) et informera la population par le biais de panneau A0.

6. Conclusion

Le projet de restauration de la fontaine de la laiterie et ses différentes variantes ont été présentés à la commission technique en date du 18 août et en date du 11 novembre 2025. La commission a rendu un préavis favorable.

Le Conseil communal plébiscite la variante consistant à retirer le bassin en béton et créant une place à l'attention des habitant·e·s.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent rapport, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 19 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Hassan Assumani Le chef du dicastère, Maxime Rognon



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à une demande de crédit d'un montant de CHF 70'000.- pour la restauration de la fontaine de la laiterie à Montalchez

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 19 novembre 2025 ;

arrête :

Art. 1^{er} : ¹Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 70'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de la fontaine de la laiterie à Montalchez.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements « 6150 Routes communales » et amorti au taux de 2% par an.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 8 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La présidente, Le secrétaire,
Maëlle Petitpierre Jacques Reift